

AVIS
COUR PROVINCIALE DU MANITOBA
BRANDON, DAUPHIN, PORTAGE LA PRAIRIE
ET THE PAS

OBJET : PROTOCOLE RÉGIONAL DE COORDINATION
DES CONFÉRENCES PRÉPARATOIRES
(CENTRE DE BRANDON)

Afin d'améliorer davantage l'efficacité des centres judiciaires régionaux, la Cour provinciale du Manitoba met en œuvre un protocole régional de coordination des conférences préparatoires qui s'appliquera aux centres judiciaires régionaux de Brandon, de Dauphin, de Portage-la-Prairie et de The Pas.

Le protocole régional entrera en vigueur le **16 avril 2024** au centre judiciaire de **Brandon**.

[regional_adult_pre-trial_coordination_protocol.pdf \(manitobacourts.mb.ca\)](#) (en anglais seulement)

FAIT PAR :

« *Original signé par :* »

Monsieur le juge en chef Ryan Rolston
Cour provinciale du Manitoba

DATE : 18 mars 2024